

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Financement d'actions sociales visant à accompagner les ménages en 2019 dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de subventionner les opérateurs qui seront chargés en 2019 de la mise en œuvre d'actions sociales en faveur des personnes éligibles au dispositif du fonds de solidarité pour le logement (FSL) et de leur attribuer une aide financière d'un montant total de 1 755 728 € selon les tableaux joints en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondant au modèle prévu à cet effet.

Ces conventions prendront effet à la date de leur notification mais prévoiront le subventionnement des mesures d'actions sociales débutant à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2019.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Messieurs ROYER-PERREAUT et VIGOUROUX
ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**